
 INVENTAIRE DES ARCHIVES HISTORIQUES DE L'YONNE.

PREMIÈRE PARTIE.

 ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES (1).

 Diocèse d'Auxerre.

 ABBAYE DE SAINT-MARIEN D'AUXERRE,
 (SANCTI-MARIANI), ORDRE DE PRÉMONTRÉ.

L'abbaye de Saint-Marien était la plus ancienne du diocèse d'Auxerre. Saint Germain la fonda sous le vocable de saint Cosme. Mais elle éprouva différentes vicissitudes : sa situation sur la rive gauche de l'Yonne la fit abandonner par les moines dans l'invasion des Normands — Au XII^e siècle, Ithier, clerc de la cathédrale, résolut de la rétablir. Le comte et l'évêque d'Auxerre y concoururent par leurs libéralités, et y amenèrent des religieux de Prémontré en 1141.

Les nouveaux moines obtinrent aussi, à cette époque, l'église de Notre-Dame-la-d'Hors, où ils se retirèrent en attendant l'achèvement de leur monastère. Cette maison leur servit plusieurs fois de refuge, notamment en 1358, lors de l'invasion des Anglais, et en 1567, quand les calvinistes s'emparèrent d'Auxerre. Le monastère de Saint-Marien fut détruit pour la sûreté de cette ville, en 1570. Depuis ce temps, jusqu'en 1789, les Prémontrés résidèrent dans le prieuré de Notre-Dame-la-d'Hors.

§ I. Titres généraux.

LIASSE I.

 XII-XVII^e s.
 sous-liasse 1

- Inventaires* des titres de l'abbaye (XVII^e, XVIII^e siècle).
 2 *Recueils* d'actes concernant les droits et privilèges de l'abbaye depuis le XII^e jusqu'au XVIII^e siècle. (Carton 195).

(1) Voir les *Annaires* de 1846, p. 156; de 1847, p. 1; de 1848, p. 52.

L. II.
XII-XVII^e s.
s.-l. 1

Bulles des papes, confirmatives des privilèges de l'ordre de Prémontré et du monastère de Saint-Marien en particulier (1143-1585).

Pièce A. XII^e siècle, 1143, 16 février. — Bulle-privilège du pape Eugène III, adressée à Rainerius, abbé de Sainte-Marie-la-Ronde, hors les murs de la cité d'Auxerre, et à ses frères, dans laquelle le pape déclare qu'à la prière de Hugues, évêque d'Auxerre, il a pris sous sa protection le lieu qu'ils habitent et tout ce qui en dépend, et dont il donne le détail de la manière suivante : « Ecclesias Sanctæ Mariæ Rotundæ et Sancti Mariani in suburbio Autisiodori sitas, Grangias de Oissello, ... de Bosculo, ... de Capella, ... de Bunor, ... Prebendam integram in ecclesia sancti Stephani... »

Pièce B. XII^e siècle, 1162. vi Kal. Jun. Autre bulle du pape Alexandre III, confirmative des biens de l'abbaye Saint-Marien où l'on voit entre autres choses : « Ecclesiam sancti Mariani, a beato Germano in honore sanctorum martyrum Chosme et Damiani edificatam. »

- 2 *Privilèges royaux* portant exemption de paiement de droits pour les marchandises de l'abbaye, dans l'étendue du royaume, etc. (1163-1700).

Pièce C. XII^e siècle, 1163. Charte de Louis-le-Jeune portant exemption en faveur de saint Marien : « ut ubique per terram nostram excepta mercandisa de proprio sale et coriis et de aliis rebus omnibusque ad proprium eorum usum pertinent tam in victu quam in vestitu penitus quieti sint. »

Pièce D. XV^e siècle, 1483, 14 et 19 août. Attestations données par-devant notaires, par différents marchands : « lesquels affèrent de vérité avoir toujours vu vendre les grains et autres récoltes de l'abbaye sans payer aucunes impositions, huitièmes, quatrièmes ou autres aides; qu'ils ont veu les religieux et même frère Jehan Veraudat, dernier abbé, conduire de ladite ville d'Auxerre à Paris et ailleurs leurs vins et le vendre et détailler par iceulx religieux et leurs serviteurs, sans payer aucune imposition; et mesme un nommé frère Colas, jadis abbé, menoit à Paris lars sallez, et huilles pour iceulx vendre et détailler... »

- 3 *Lettres* de quelques archevêques de Sens et d'évêques d'Auxerre, confirmatives de biens possédés par l'abbaye (1163).

- 4 *Exemption* de la juridiction de l'Ordinaire établie par bulle du pape Alexandre V. (1393-1664). (Carton 196).

L. III.
XIV-XVII^e s.
s.-l. 1

Dignité abbatiale. — Provisions. — Prises de possession, etc., quelques visites du monastère (1402-1648).

- 2-5 *Offices* de prieur et de sacristain. — Vestiaire. — Ornaments; vases sacrés. — Dotation de moines, professions. (1308-1661.)

Pièce A. XV^e siècle, 1423, après Pâques. Vente par l'abbé de Fontaine-Jean à l'abbé et aux moines de Saint-Marien, d'un calice d'argent, du poids de 2 marcs moins 15 escarlins, et d'une crosse de même métal, pesant 8 marcs et 4 onces, moyennant 76 livres 2 sous 6 deniers de forte monnaie. Ces objets appartenaient au monastère de Fontaine-Jean. « Nunc prohi dolor prop-

ter guerras destructi, et quas res vendidimus pro necessitate alimentorum nostrorum, ut ibidem Deo serviere possimus. »

L. IV. Cures et bénéfices du patronage de l'abbé de Saint-Marien.
VII-XVIII^e s. (VII^e et XVIII^e siècle.)

s.-l. 1-8 SAVOIR : Cures de Notre-Dame-la-d'Hors, et Saint-Martin-lès-Saint-Marien, à Auxerre. (Carton 197).

L. IV bis. Cures de Bonnard,
Leugny,
Moulins,
Taingy,
Vincelles et Vincelottes.

Prieuré de Monputois-sur-Ouanne.
Chapelles de Notre-Dame-de-Lorette, de Saint-Michel et de Saint-Silvain (hospice), à Auxerre; du Bouchet, à Bazarnes; et de Saint-Denis, à Bleigny.

Dossier A. — Sous-Liasse 2. — La cure de Notre-Dame-la-d'Hors renferme des pièces très-intéressantes, et notamment la copie, écrite au XVI^e siècle, du testament de saint Vigile, évêque d'Auxerre au VII^e siècle, contenant fondation de l'église; une convention très-détaillée, passée entre l'abbaye et les habitants de la paroisse en 1472, et concernant la perception des droits curiaux, l'usage de l'église, des reliques de saint Vigile, etc.

(Carton 197 bis.)

L. V.
XII-XVIII^e s.
s.-l. 1

Donations et accords divers avec les comtes d'Auxerre, aux XII^e et XIII^e siècle.

XII^e siècle, 3 chartes.

XIII^e siècle, 1 charte.

Pièce A. XII^e siècle, 1144. Belle charte de Guillaume, comte de Nevers, à laquelle est encore attaché le sceau, constatant qu'à sa prière l'évêque d'Auxerre, Hugues, fit venir des frères Prémontrés dans l'église de Saint-Marien; que, de son côté, il leur fit don de plusieurs héritages, et qu'ensuite ces moines furent transférés, par l'évêque, dans le monastère de Sainte-Marie, bâti par saint Vigile.

Pièce B. XIII^e siècle, 1299, lundi avant l'Épiphanie (6 janv.) (1300).

Charte du comte d'Auxerre, écrite en français, contenant entre autres choses, échange avec l'abbaye, des hommes qu'elle avait à Auxerre et à Villefargeau, contre les droits de basse justice que le comte exerçait à La Chapelle et à Saint-Georges.

2 *Donations d'héritages situés en divers lieux, et par plusieurs personnes, attestées par les archevêques de Sens, les évêques d'Auxerre, les doyens et les officiaux, etc. Pièces munies de leurs sceaux. (XII^e-XIV^e siècle.)*

XII^e siècle, 7 chartes.

XIII^e siècle, 25 *id.*

Pièce C. XII^e siècle, 1186. Charte d'Étienne, évêque d'Autun, portant donation, à l'abbaye de Saint-Marien, de son clos situé près l'église Saint-Marien, de ses maisons dans la cité d'Auxerre, etc., à charge d'anniversaire, au jour duquel les chanoines recevront la pitance générale entière.

- s.-l. 3 *Amortissements* payés par l'abbaye aux comtes d'Auxerre et aux officiers du roi. (1276-1696.)
- 4-5 *Lettres à terriers*.—Convocations aux états de Bourgogne, depuis 1671. (1518-1760.)
- 6 *Pièces générales diverses*. (xv^e et xviii^e siècle.) On y voit entre autres un mémoire des reliques mises au clocher de l'église de Saint-Marien, le 3 mai 1406; une délibération de l'assemblée générale des habitants d'Auxerre, du 13 février 1570, portant « que l'abbé de Saint-Marien fera razer et abatre à ses despens les murailles et bastiments de l'abbaye Saint-Marien, raiz pied de terre, et ce dedans quatre jours (1). » (Carton 198.)
- L. VI.
xii-xviii^e s.
s.-l. 1 *Rente* de 26 livres due par l'évêque d'Auxerre sur les salages et le tonlieu d'Auxerre, par suite d'échanges de biens à Gurgy, Chaumois, etc., opérés au xiii^e siècle. (1214-1737.)
- 2 *Prébende* due par le chapitre Saint-Etienne, en vertu de la donation de l'évêque Alain, en 1163. (xii-xviii^e siècle.) (Carton 199.)
- L. VII.
xv-xviii^e s.
s.-l. 1-2 *Déclarations* et états des biens. — Traités entre les abbés commendataires et les moines.—Partages des biens. (1500-1730.)
- 3 *Baux généraux* des revenus. (1623-1704.) (Carton 200.)
- L. VIII.
xvi-xviii^e s. *Biens aliénés* au xvi^e siècle pour le paiement des décimes extraordinaires. Mesures prises pour les racheter au siècle suivant. (1563-1740.)
- L. IX.
xvi-xviii^e s. *Rentes constituées*. — Emprunts pour la réparation des bâtiments du monastère et de ses dépendances. (xvi-xviii^e siècle.) (Carton 201.)
- L. X.
xvi-xviii^e s. *Travaux* de reconstruction de l'abbaye Saint-Marien, sur l'emplacement occupé dans la ville par le prieuré de Saint-Marien, année 1668 et suivantes. — On trouve dans cette liasse un grand nombre de marchés de sculpture, de menuiserie, de confection d'orgues, etc. — Il y a, en outre, diverses pièces sur d'autres travaux. (1616-1784.)
- L. XI.
xvi-xviii^e s. *Comptes* de recettes et dépenses. (1580-1653.) (Carton 202.)
- L. XII.
xiv-xviii^e s. *Livres censiers* et rentiers de l'abbaye. (xiv-xviii^e siècle.)
Pièce A. xiv^e siècle. Rouleau de parchemin sur lequel sont inscrits des droits de cens perçus à Auxerre et autres lieux. (Carton 203.)

(1) Cette destruction de l'abbaye St-Marien fut opérée de crainte des huguenots, qui auraient pu s'y loger, et, de ce point, lancer des boulets sur la ville dont ils n'auraient été séparés que par la rivière d'Yonne.

§ II. DOMAINES.

- L. XIII. AUXERRE.
XIII-XVIII s.
s.-1 1 Droits de basse justice dans l'enclos de l'abbaye, à Saint-Georges, etc, censives (1276-1724).
- 2 Donations diverses (1178-1404).
Dossier A, XII^e siècle, contenant trois petits parchemins de 1178 à 1180, relatifs à la donation du cours d'eau qui, venant de l'écluse du moulin Mileau, arrivait à l'abbaye. Le chapitre approuva le don fait par son cellerier Hervé et l'évêque le ratifia. — Sceaux bien conservés du chapitre et de l'évêque.
- 3 Rentes de 60 sous sur l'éminage d'Auxerre (1226-1607). Cette rente se percevait, dans l'origine, sur d'autres denrées que le blé.
Pièce B, XIII^e siècle, 1226, mois de mai. Charte de Mathilde, comtesse de Nevers, par laquelle elle donne à l'abbaye Saint-Germain, pour le repos de son âme et de H., son mari défunt, 60 sous in *Crieria et Lya* d'Auxerre. — Autres chartes de la même comtesse de 1228 et 1249 portant son sceau et son contre-sceau où est figuré le lion de Flandre.
- 4 Baux de dîmes de grains (1456-1708). (Carton 204.)
- L. XIV-XVI AUXERRE.
XIII-XVIII s. Rentes sur maisons et héritages dans diverses paroisses, et notamment dans la paroisse de Notre-Dame-la-d'Hors (XIII-XVIII^e siècle).
NOTA. Au commencement du XVI^e il y a beaucoup de baux à rentes dans la paroisse Notre-Dame, de terrains à charge de bâtir. (Cartons 205-207.)
- L. XVII-XIX. AUXERRE. — Rentes sur héritages situés en divers climats (XIV^e-XVIII^e siècle). (Cartons 208-210.)
XIV-XVIII s.
- L. XX. AUXERRE. — Moulin Brichou, pertuis de la Chaîne et dépendances.
XII XVIII^e s. *Pièce A*, XII^e siècle, 1164. Charte de Guillaume, comte de Nevers, portant approbation de l'acquisition faite par les chanoines de Saint-Marien, des droits de Guillaume dit de Chau sur le moulin de Saint-Marien. — Pièce scellée du sceau du comte encore intact. (XII^e-XVIII^e siècle). (Carton 211.)
- L. XXI-XXII. AUXERRE. — Terres aux Hés, métairies Laborde, au Cuens ou aux Queux (au comte) (1).
XIII XVIII s. Droit d'usage dans la forêt de Bar.
Pièce A, XIII^e siècle, 1236, mois d'avril. Sentence rendue par l'official de la cour du doyen d'Auxerre dans la cause élevée par Regnaud Baoufle, maire de Saint-Gervais, contre les frères de Saint-Marien, dont il avait pris les bestiaux dans la forêt de Bar, appartenant au comte de Nevers. Il résulta des titres produits que les moines avaient droit d'usage en vertu

(1) Cette métairie appartenait, au XII^e siècle, aux comtes d'Auxerre.

de concession du comte Gui. Le maire prétendait que les habitants de Saint-Gervais avaient droit d'usage dans les bois. où avait été commis le délit.

Métairie du Marteau (xiii^e-xviii^e siècle).

Pièce B, xiv^e siècle, 1323, samedi après la Purification. Notre-Dame. Quittance de cent livres d'amortissement payés au comte d'Auxerre par l'abbaye pour la maison Laborde au Quens, sur lesquelles cent livres il en a été fait reçus de dix pour que les moines prient Dieu pour le comte.

Pièce B, xiv^e siècle, 13 avril 1383. Bail fait à Henry Moque et Henry Hette Allemens, ouvriers de grosse forge, d'un quartier de terre sis au bois de l'Étang près un arpent dudit bois qui « ja pieca fut affermez par ung ouvrier de forge appelé Maisieres, pour un an, pendant lequel temps lesdiz ouvriers pourront en icellui quartier de terre traire mine affaire fer tant qu'ils pourront pour l'euve d'une forge tant seulement; pour le prix de 15 francs d'or, et quinze pois de fer de trois pièces de fer chascun. »

L. XXIII.

xiii-xviii^e s.

s.-l. 1-2

APPOIGNY, AUGY et VINCELOTTES.—Maison et biens ruraux (xiii^e-xviii^e siècle).

3 BAZARNE et SAINTE-PALLAYE.—Dîmes et pré (1196-1742).

Pièce A, xii^e siècle, 1196. Accord sur les dîmes de *Bacerna* avec le chapelain (*Capellanus*) dudit lieu.

(Carton 212.)

L. XXIV.

xii-xv^e s.

BEAUMONT (*Bellus mons*).

Prés, rentes foncières, et sur le péage de Beaumont. Chartes des dons faits par les seigneurs de Beaumont, de la maison de Seignelai, avec les sceaux encore pendants, aux xii^e et xiii^e siècles. — Amortissements (1452)

Pièce A, xiii siècle, 1278-79, le vendredi après l'octave de la Purification. Sentence prononcée par l'abbé de Saint-Marien contre les habitants de Beaumont « qui ont, dit l'abbé, fait a nous et à noz genz gries injures à noz persones et domaiches a nos choses de nostre maison de Bon Ort (Bonnard), par laquelle lesdits habitans, furent condamnés à faire deus processions en l'esglise de Chemilli nuz piez en braies et en chemise, à jor de dyemoinche dedanz l'Ascension qui vient, et que il tuit dis lou jor de Pasques flories aprochant veingnent à Aucerre et de devant l'esglise Nostre-Dame-la-desors viennent tuit ensamble en braies et en chemise, nuz piez, eschevelé, verges en lor mains et ensuit veingnent à nous pardevant lor chastel de Aucerre jusque devant l'esglise Saint-Estienne, et iqui lesdiz forfaits nous amendent agenouillous, etc. »

L. XXV.

xvi-xviii^e s.

BLEIGNY-LE-CARREAU, BRANCHES.—Cens et rentes (xvi^e-xviii^e siècle).

(Carton 213.)

L. XXVI.

xii-xvii^e s.

s.-l. 1-4

BASSOU, *Bassotum*.

Donations par les seigneurs de Bassou. — Acquisitions, etc., droits d'héritages. — Moulin. — Rentes sur le péage, cens et dîmes (xii^e-xvii^e siècle).

4

Chapelle seigneuriale de Bassou (1185-1303).

Pièce A, xii^e siècle, 1185. Charte de Gui, archevêque de Sens,

donnée à Pontigny, portant qu'à la prière de son cher frère Etienne de Pierre-Pertuis, il l'autorise à établir une chapelle *in porprisia sua de Basso*. Ce qui fut ratifié par Daimbert, trésorier de Sens et Etienne de Briva, fils dudit Pierre.

(Carton 214.)

L. XXVII. BASSOU. — Moulin. — Pertuis. — Passage au bac.

XIV-XVII^e s.
s.-l. 1-5

Titres généraux. — Baux. — Travaux.

4

Maintien du droit de passer la rivière pour aller de Bassou à Bonnard (1381). — Établissement d'un hyndard au-dessus du pertuis pour la remonte des bateaux. — Documents sur la perception du droit de péage sur les bateaux passant dans le pertuis. On y voit un voiturier par eau à Vermenton en 1467 (1436-1697).

Pièce A, XVII^e siècle, 12 mars 1620. Sentence du prévôt des marchands de Paris rendue à la requête de 77 marchands « hantans et traficans en la rivière d'Yonne, contre les meuniers du moulin de Bassou qui commettent des exactions dans la perception des droits de péage du pertuis. » — On y fait mention « d'un règlement du 29 janvier 1614 pour faciliter la navigation des bateaux et flottes de bois en trains passant sur les rivières d'Armenson, Yonne et Cure, lequel enjoint aux meuniers des moulins estans sur lesdites rivières de faire ouverture des pertuis toutesfois et quantes qu'il se présenteroit des bateaux et trains de bois pour passer moyennant salaire. »

(Carton 215.)

L. XXVIII. BONNARD et CHENY (*Bonum-Ortum et Cheniacum*).

XIII-XVIII^e s.
s.-l. 1-4

Acquisitions. — États de biens. — Baux à vie et emphytéotiques. — Reconnaissances. — Dîmes. — Plans (1288-1789).

(Carton 216.)

L. XXIX. CHAMP et VAUX, CHAMPLAY, CHARRUY, CHEMILLY, CHEVANNES et CHITRY. — Héritages divers. — Achat de dîmes à Chevannes en 1311 (1211-1532).

XIII-XVI^e s.
s.-l. 1-5

L. XXX. COULANGES-LES-VINEUSES.

XIII-XVIII^e s.
s.-l. 1

Dons. — Acquisition. — Accord sur les serfs avec le seigneur de Coulanges, en 1208, etc. (1208-1258).

2

Nombreux baux à rentes et emphytéotiques. — Reconnaissances (1246-1780).

(Carton 217.)

L. XXXI. COULANGERON, hameau de CHÉRI, CRAVAN, DYÉ, ESCOLIVES, ÉTAIS, GURGY (1160), IRANCY, LEUGNY (1214), LUCY-SUR-YONNE, MIGÉ (1218) et MONTIGNY.

XII-XVIII^e s.

s.-l. 1-12

Héritages. — Rentes foncières. — Portions de dîmes (XII^e-XVIII^e siècle).

(Carton 218.)

L. XXXII et XXXIII. OUANNE. — Terre d'Oiselet.

XII-XVIII^e s.
s.-l. 1

Droits seigneuriaux. — Cens. — Atlas de plans vers 1788. — Héritages. — Moulin. — Dîmes. — Deux chartes du XII^e siècle, et huit du XIV^e (1181-1783).

Pièce A, XVII, 2 juin 1625. Enquête au sujet des censives

d'Oiselet, où l'on dépose « que pendant les guerres civiles la ville d'Ouanne a été brûlée par deux diverses foyes. »
(Cartons 219 et 220).

- L. XXXIV.** PERREUSE, PERRIGNY-LÈS-AUXERRE, POILLY PRÈS FLEURY, et ROFFEY.
XV-XVIII^e s.
Rentes foncières (XV^e-XVIII^e siècle).
- L. XXXV.** SAINT-BRIS. — Rente de 5 livres sur les 100 livres de rentes qu'elle possède sur les tailles, donnée, en 1720, par Isabelle, comtesse de Joigny, dame de Saint-Maurice, et veuve; don d'héritages, en 1279, et notamment d'une grange située hors des murs de Saint-Bris. — Baux, etc. (1270-1578).
- L. XXXVI.** TAINGY. — Terre de Jully. — *Taingiacum* et *Julliacum*.
XIII-XVIII^e s.
s.-l. 1-2
3 Droits de justice et de bourgeoisie. — Censives (1261 XVII^e s.).
Dîmes à Taingy. — Acquisitions. — Baux (1216-1619).
Pièce A, XIII^e siècle, 1216. Vente pardevant l'évêque d'Auxerre par Archarius chevalier à l'abbaye de Saint-Marien, de la 4^e partie des dîmes de Taingy moyennant 15 livres provençaises, « et promisit quod illam garentiret illis contra omnes homines ad usus et consuetudines Autissiodorensis... »
4-5 Acquisitions et baux d'héritages (1311-1789).
(Carton 221)
- L. XXXVII** SAINT-GEORGES.
XIII-XVIII^e s.
s.-l. 1
2-3 Titres primordiaux. — Chartes de donations des évêques et des comtes d'Auxerre, ainsi que de plusieurs seigneurs du XII^e et du XIII^e siècle (1168-1343).
Droits de basse justice à Montboulon. — Censives (1299-1741).
4-5 Acquisition. — Échanges. — Biens aliénés (1258-1748).
(Carton 222)
- L. XXXVIII.** SAINT-GEORGES.
XIII-XVIII^e s.
Baux à vie, perpétuels et à temps (1421-1785).
Dîmes sur quelques climats (1216-1664). (Carton 223).
- L. XXXIX.** SAINT-GEORGES. — Bois de Montboulon.
XIII-XVIII^e s.
s.-l. 1-3
4 Titres. — Plans et arpentage. — Ventes de coupes. (XVI^e-XVII^e siècle.)
Pièces relatives aux contestations soulevées, au commencement du XIII^e siècle, par les habitants de Saint-Georges et de Charbuy, pour droits de pâturage. — Chartes de l'évêque d'Auxerre, du sire de Noyers; dépositions de témoins, etc. (1212-1257).
(Carton 224.)
- L. XL.** SAINT-GEORGES. — Moulin sur le ru de Bauches.
XIV-XVIII^e s.
Titres et baux. — Usage du cours d'eau pour l'arrosage des prés (1377-1789).
(Carton 225.)
- L. XLI.** VILLENEUVE-LE-ROI — Valprofonde (terre de) à Dixmont.
XII-XVIII^e s.
s.-l. 1-2
45 chartes des rois Louis-le-Jeune et Philippe-Auguste, de la reine Adèle, de plusieurs comtes de Joigny, et d'archevêques de Sens, etc., contenant donations d'héritages à Ville-

neuve-le-Roi, ou approbation d'actes de ce genre (1151-1315).

Pièce A, xvi^e siècle, 1163. Vidimus d'un diplôme de Louis-le-Jeune dans lequel il rapporte avoir acheté des moines de Saint-Marien une terre située proche Eglesiolas « ad faciendum inibi novam villam que Villa franca regis dicitur. Ut autem villa cresceret in brevi, et quia volebamus multos ibi esse habitatores ipsis concessimus omnes consuetudines Lorriaci et intra villam et extra villam. » Cette pièce est publiée dans le t. VII des Ordonnances des rois de France.

Pièce B, xii^e siècle, Charte d'Adèle, reine des Français, datée de Villeneuve, par laquelle elle donne à Saint-Marien et aux sœurs de Valprofonde pour le repos de l'âme du roi Louis et la sienne, un *gort* situé sur l'Yonne au-dessus du pont de Villeneuve. Cet acte fut confirmé par Philippe-Auguste en 1197.

3 Baux généraux de la terre de Valprofonde, consistant en maison, terres, prés, bois, chapelle, etc. (1409-1763).
(Carton 226.)

L. XLII, VILLENEUVE-LE-ROI, VALPROFONDE.

s.-l. 1-4. Baux de divers héritages, bois, moulin et tuilerie. — Censives. — Atlas et plans parcellaires (xiii^e-xviii^e siècle).
(Carton 227.)

L. XLIII. VAUX et VILLEFARGEAU. — Rentes foncières (xvi^e-xviii^e siècle).

L. XLIV. VENOY. — Métairie de la Chapelle.

s.-l. 1-2 Don par le comte d'Auxerre, en 1147 (copie). — Justice. — Baux d'héritages (1147, xvi^e siècle).

L. XLV. VILLENEUVE-SAINT-SALVE. — Prés. — Ruisscau de Curly (1279-1665).

L. XLVI. VINCELOTTES. — Baux perpétuels, etc., de différents héritages (1453-1623).
(Carton 228).

L. XLVII. VINCELLES, *Vincellæ*, *Wincella*.

xiii-xiii^e s.
s.-l. 1.
2-3

Donations. — Fondations, etc., au xiii^e siècle (six chartes).

Justice dans la métairie du Bouchet ou du grand Saint-Marien. — Baux généraux (1308-1779).

Pièce A, xiv^e siècle, 1308. Sentence en français de Guillaume-li-Volans, bailli d'Auxerre et de Tonnerre contre Adanz dit le maire de Vincelles qui avait commis des violences dans la maison du Boychat avec d'autres gens.

(Carton 229.)

L. XLVIII. VINCELLES.

xii-xviii^e s.
s.-l. 1.
2

Baux perpétuels et à vie. — Reconnaissances (1491-1767).

Dîmes, titres et baux (xii^e-xvii^e siècle). — Trois chartes du xii^e siècle, et six du xiii^e siècle. — Accords avec les seigneurs de Vincelles qui possèdent les dîmes inféodées. — Sceau de M^e Erard de Vienne, chanoine d'Auxerre, en 1219, représentant un *agnus Dei*.

2 Baux. — plants. — Arpentages 1300-1772.

Pièce A. 17^e siècle. 1300. Le samedi après l'Assomption. Sentence arbitrale prononcée entre l'abbaye de Saint-Marien et les habitants de Vauxelles par Bernard de Mesn. au sujet des droits de ces habitants dans les bois de Boudriet. On y lit entre autres choses que les habitants peuvent aller au canal d'un-lizal, non tamen incedat eis in dicto nemore facere hanc nec factum ponere. Item ordinavit quod predictis burgensibus prima die mensis maii liceat ad dictum nemus imperpetuum accedere et in dicto nemore ac de dicto nemore cuilibet communem dicta die collegere unam escharpetam et unum capellum. necesse cuilibet unum ransculum seu unam branchiam. a quolibet eisdem dicta die accedentium sola vice deferendum, vel talem arborem scindere et deferre que tamen sit ita modice quantitatis quod propter suam modicitatem seu gracilitatem eam quodam foreto ad perforandum vina nequeat perforari; retento et reservato in eis et burzensibus supradictis maiore jure seu usagio in dicto nemore dicta die maii si inventiatur, etc.

(Carton 230.)

BÉNÉFICES DÉPENDANTS DE L'ABBAYE SAINT-MARIEN. — CURE DE NOTRE-DAME-LA-D'HORS.

I. XLIX.
XIII-XVIII s.
0-11

AUXERRE. — Donations à charge de fondations. — Transactions diverses 1309-1446.

Pièce A. XIV^e siècle, 1372, lundi après saint Remi. Transaction entre l'abbé de Saint-Marien pour les droits de sa cure de Notre-Dame et Sebille abbesse de Notre-Dame de Celles et des Iles, relativement à des places et maisons à Auxerre, et notamment sur le marché où les pelletiers vendent le samedi. — Chart. munie du sceau de l'abbaye Saint-Marien petit oval représentant le portail d'une église romane à 3 portes surmontées d'autant de clochers, celui du milieu plus élevé, a pour exergue, S. conventus S. Mariani.

- 2 AUXERRE. — Maisons et autres héritages. — Baux. — Reconnaissances (XIII^e-XVII^e siècle).
- 3 CHEVANNES (Orgy) et PERRIGNY. — Terres et Vigne (XVII^e siècle).
(Carton 231).

§ III. REGISTRES.

TERRIERS

Numéros de l'inventaire : — 14, 16, 17, 18, 19 et 20 Terriers et censiers d'Auxerre (1836-1787).

31 Terriers et censiers de Bigny, Thorigny, Saint-Maurice-le-Viel (1687).

117 Terriers et censiers d'Ouagne, Oiselet, Jully, Vassy et Taingy (1582).

ABBAYE SAINT-PIERRE EN VALLÉE D'AUXERRE.

(SANCTI-PETRI IN VALLE) ORDRE DES GÉNOVEFINS.

On fait remonter l'origine de l'abbaye de Saint-Pierre au VI^e siècle. Elle est désignée sous le vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul au siècle suivant. Au XI^e siècle, il y avait un Chapitre séculier présidé par un chanoine de la cathédrale. L'évêque Humbaut y établit des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève en 1107. Le premier abbé régulier fut Odo, en 1174. La commende y fut établie en 1542. La réforme, nécessitée par suite des désordres des temps, y ramena en 1635 les chanoines réguliers de la congrégation de Sainte-Geneviève de Paris.

§ I. Titres généraux.

- LASSE I.** Registre analytique des titres de l'abbaye, servant d'instruction touchant les biens et revenus d'icelle, dressé en 1660. On y trouve un état raisonné des biens de toute nature; un article sur la dime dans la paroisse Saint-Père, mais sur les terres seulement. Les droits de cens y sont aussi longuement exposés. A la fin (n^o 511 et suiv.) est un récit des contestations que les moines ont eues avec les paroissiens de Saint-Père. On y voit que l'ancienne église fut démolie environ l'an 1575, pour bâtir celle qui existe; que la tour était déjà bâtie, ayant été commencée en 1535 et parachevée en 1557; que les paroissiens, sous prétexte qu'ils ont rebâti l'église, y ont usurpé en plus grande part, etc.
- xv-xviii s.** 1
- 2 *Don* du prieuré Saint-Maurice d'Augy, par l'évêque Hugues, en 1123 (publié par Lebeuf, preuves, hist. d'Auxerre). — Accords avec les abbés. — Partage des biens entre les moines et l'abbé (1657-1736). — Partage de la succession d'un moine entre l'abbé et les parents du mort, en 1425.
- 3 *Inventaire* des titres en 1659. — Etats de Biens. — Baux généraux. — Aliénation. — Emprunt au XVII^e siècle (XVII-XVIII^e siècle).
- 4 *Pièces* sur l'abbé Hardoin, en 1737; sur l'obligation de porter les chapes à la procession de sainte Marguerite, depuis la porte Saint-Siméon (1690). (Carton 232.)
- L. II.** *Procès* des religieux avec les abbés du clergé de la Chaberie et Hardoin (XVIII^e siècle). (Carton 233.)
- xviii s.**

§ II. Domaines.

- L. III-V.** **AUXERRE.** — Donations de maisons. — Censives. — Déclarations. — Reconnaissances de rentes et cens, particulièrement sur maisons de la paroisse Saint-Père (fin du XIII^e siècle au XVIII^e). (Cartons 234-236.)
- xiii-xviii s.**

- L. VI. AUXERRE.**
XIII-XVIII^es.
 s.-1. 1 *Dtmes.* — Accords entre l'abbé de Saint-Père et le prieur de Saint-Amatre pour la dime de certaines terres dans les paroisses de Saint-Julien et Saint-Amatre (1220).
- 2 *Baux* à loyer d'héritages à Jonches, et ferme de Preuilly (1405-1778).
- 3 *Rentes* sur héritages en divers climats (XIII^e siècle 1788).
 (Carton 237.)
- L. VII. AUXERRE. Rentes sur héritages (XIII^e-XVIII^e siècle).** (Carton 238.)
XIII-XVIII^es.
- L. VIII. Donations. — Acquisitions. — Baux à ferme et à rente sur des biens dans les lieux ci-après :**
XIII-XVIII^es.
- | | |
|--|--------------------------------|
| Appoigny. | Chouilly. |
| Augy (8 pièces du XIII ^e siècle). | Coulang.-la-Vineuse et Jussy. |
| Beine. | Egriselles. |
| Champs et Augy (1244). | Escolives, Coulanges et Jussy. |
| Chamvres. | |
- L. IX. CÉZY. — Etats de biens et rentes. — Acquisitions. — Baux de de maisons et biens ruraux. — Moulin (1459-1733).**
XV-XVIII^es. (Carton 239).
- L. X. Donations.—Acquisitions.—Baux à ferme et à rente sur des biens dans des lieux ci-après :**
XIII-XVIII^es.
- | | |
|--|-------------------------|
| La Celle-Saint-Cyr. | Thorigny. |
| Monéteau. | Treigny. |
| Mouffy. | Vaux. |
| Poinchy. | Val-de-Mercy. |
| Saint-Aubin-sur-Yonne. | Venoy, moulin de Petau. |
| Quenne (5 pièces du XIII ^e siècle). | Venoy-Soulaine, près. |
| Saint-Bris (1220). | Villefargeau. |
- L. XI. VENOUSE et ROUVRAY, Prieuré-Cure.**
XVI-XVIII^es.
 s.-1. 1 *Procès-verbaux* de visites. — Provisions. — Droits de l'abbaye sur le prieuré (1537-1692).
- 2-5 *Dons.* — Acquisitions. — Baux généraux (1250-1608).
 (Carton 240).

AUGUSTINS DÉCHAUSSÉS D'AUXERRE.

Ces religieux établis à Auxerre en 1662 éprouvèrent de l'opposition de la part des autres ordres mendiants.

Il fallut toute l'influence du prince de Condé, qui suivait en cela les désirs de la reine, pour les faire admettre par les habitants.

§ I. *Titres généraux.*

- L. UNIQUE. Etablissement des Augustins en 1662.— Recueils de pièces sur cette fondation. — Opposition des autres ordres mendiants**
XVII-XVIII^es
 s.-1. 1 (1661-1662).

Pièce A, xvii^e siècle 1632, 21 mai. Lettre du prince de Condé adressée à M^e Thibault, avocat du roi, dans laquelle il l'invite à contribuer au succès de l'établissement des Augustins, à Auxerre, et le prie de faire tout ce qu'il pourra et de ménager si adroitement les esprits dans l'assemblée générale des habitants que la chose puisse réussir au désir de ces bons religieux. « Ce que j'ay, dit le prince, d'autant plus sujet de souhaiter que la reine m'a fait l'honneur de m'en parler elle-mesme et m'a tesmoigné qu'elle desiroit fort cet établissement. »

- 2-4 *Dotations* de la Maison par des bourgeois de Paris (1659-1746). — Privilèges ecclésiastiques. — Registres des assemblées capitulaires de la province (1736-1786).

§ II. Domaines.

- L. II. *Maisons* et biens ruraux :
 xvii-xviii^e s.
 s.-l. 1 AUSERRE, AUGY, CRAVAN. — Rentes constituées (xvii^e-xviii^e siècle.)
 (Carton 241.)

CORDELIERS OU FRÈRES MINEURS D'AUXERRE.

Les Cordeliers ou Franciscains doivent leur origine à l'évêque Henri de Villeneuve qui les reçut à Auxerre en 1225, un an avant la mort de saint François. — Ce fonds d'archives renferme un bon nombre de documents généraux du xiii^e et du xiv^e siècle.

§ I. Titres généraux.

- LIAS E I *Bulles* des papes pour l'Ordre des Frères Mineurs en général, adressées en *vidimus* au couvent d'Auxerre, 15 du xiii^e siècle, et 7 du xiv^e. — Il y en a une de Sixte IV, de 1475, qui défend de représenter sainte Catherine de Sienne avec les stigmates de saint François. — La plupart ont été imprimées dans Vadding (1227-1711).

- 2 *Indulgences* données par les papes et les évêques. — Confratries. — Reliques de saint Bonaventure, recueillies à Milan, en présence de Charles VIII (1275-1700).

Pièce A, xiii^e siècle, 1275, mardi après la Nativité de la Vierge. Lettre de Gilo, archevêque de Sens, accordant 40 jours d'indulgence à ceux qui visiteront la chapelle des Cordeliers le jour de la dédicace qui en sera faite le dimanche après l'Exaltation de la Croix.

Pièce B, xv^e siècle, 30 mai 1490. Lettre du ministre de la province de Saint-Bonaventure attestant qu'une distribution des reliques de saint Bonaventure eut lieu lorsque le roi fit faire en sa présence une translation de ces reliques dans le couvent des Frères Mineurs de Lyon le 14 mars 1489-90.

- 5 *Lettres royales* portant exemption de différentes charges et subsides. — Droits de Committimus (1362-1708).

- L. I. *Droits* d'inhumations dans le cimetière; de confession, etc.; débats à ce sujet (1304-1586).

Pièce A, xvi^e siècle, 1586, 21 mai. Lettre par laquelle l'évêque Jacques Amyot, établit Claude Trahy, gardien des frères

Mineurs d'Auxerre, en qualité de son vicaire pour absoudre les hérétiques à Gien et autres lieux.

- 5 *Accords* avec les Jacobins. — Confraternité avec l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre. — Liste des membres du chapitre provincial tenu à Auxerre en 1644. — Quelques pièces relatives aux Cordeliers de Troyes et d'Auxerre (1483-1646).

- 6 *Pièces diverses* parmi lesquelles on trouve :

Pièce A, XIII^e siècle, 1271, septembre. Quittance de Jacques d'Evry, cleric du roi de Navarre, comte de Champagne, de 100 livres tournois sur 200 livres qu'il leur a prêtées pour la construction de leur église.

Pièce B, XIII^e siècle, 1391-92, 22 février. Lettre de frère Jehan, général des Frères Mineurs de la province de Champagne, aux religieux du couvent d'Auxerre, portant qu'avec approbation des supérieurs il a été ordonné d'établir dans cette maison l'étude de la philosophie naturelle.

(*Carton 242*).

- L. II. *Donations. — Fondations. — Rentes. — Registres des recettes et dépenses* (1283-1790). (*Carton 243*).

XIII-XVIII^e s.
s.-1. 1-4

§ 2. *Domaines.*

- L. III. *AUXERRE. — Maisons. — Héritages divers* (sceaux) (1223-1554).

XIII-XVIII^e s.
s.-1. 1
2-3

AUXERRE, EGRISSELLES, ESCOLIVES, SAINT-AUBIN-CHATEAU-NEUF et CHASSY. — Rentes foncières (1648-1784). (*Carton 244*).

CAPUCINS D'AUXERRE, FONDÉS EN 1606.

Ces religieux mendiants n'ont jamais eu de dotation.

- LIASSE *Cinq pièces* de différente nature parmi lesquelles on trouve une information contre des Capucins en 1653, pour cause de querelles avec l'évêque d'Auxerre. — Un accord avec le prieur de Saint-Amatre pour le droit qu'avait ce dernier de faire procession dans l'église des Capucins (1768). (*Carton 245*).

UNIQUE.
XVII-XVIII^e s.

FRÈRES PRÊCHEURS OU JACOBINS D'AUXERRE.

ORDRE DE SAINT-DOMINIQUE.

Cette communauté fut établie en 1241, par Amicie, comtesse de Joigny. Les archives contiennent un grand nombre de bulles et de chartes du XIII^e et du XIV^e siècle, et beaucoup d'actes d'établissement de la confrérie du Rosaire dans les paroisses des diocèses de Sens, d'Auxerre et Langres au XVII^e siècle.

§ I. *Titres généraux.*

- LIASSE I. *Bulles des papes* pour l'Ordre en général et le couvent en particulier (5 pièces du XIII^e siècle). — Quelques lettres de garde des rois. — Indulgences (1256-1670).

sous-liasse 1

- 2 *Documents* intéressant la fondation et les droits du couvent (1241-1700).

Pièce A, XIII^e siècle, 1241, mois de juin. Lettre du chapitre d'Auxerre, portant vente à Amicie, veuve de Gaucher de Joigny

et à Gaucher son fils, « domum nostram cum porprisiam sitam ad portam sancti Juliani infra muros civitatis, que fuit Bernardi Porcelli ad domum ordinis fratrum predicatorum edificandam. » Cette vente est faite pour 15 liv. de rente sur la ville de Nannay.

- L. I.
s.-l. 2 *Pièce B*, xiv^e siècle, 1336, le vendredi dans la fête de la Madeleine. Indulgences accordées par Jean, évêque d'Auxerre, pour la dédicace de l'église des Frères Prêcheurs.
- Pièce C*, xiv^e siècle, 1388, 1^{er} janvier. Lettre du prieur et couvent des Frères Prêcheurs d'Avignon, portant permission aux Frères Prêcheurs d'Auxerre de transporter, d'Avignon à Auxerre, le corps de feu Hugues de Vaucemain, professeur de théologie, maître dudit ordre des Frères Prêcheurs attendu qu'il a été élevé dans le couvent d'Auxerre.
- Pièce D*, xv^e siècle, 1483, 12 décembre. Lettre de Pierre-Thomas Heron, inquisiteur général en France, adressée au prieur des Jacobins d'Auxerre, pour le nommer son vicaire général dans le diocèse de ce nom.
- Pièce E*, xviii^e siècle, 1717, 9 septembre. Copie de délibération de Messieurs de la ville d'Auxerre, portant avis favorable pour l'établissement d'une école de théologie dans le couvent des Frères Prêcheurs où seront enseignées publiquement la morale et la scholastique.
- 3-4 *Professions* des novices. — Etablissement de la confrérie du Rosaire dans un grand nombre de paroisses (xvii-xviii^e siècle).
- 5-6 *Inventaires* des vases sacrés, livres, états de biens (1577 à 1743). — Travaux. — Orgues. — Stalles (1607-1780). (*carton 246*.)
- L. II.
xiv-xviii s.
s.-l. 1. *Testaments*. Fondations en faveur des Frères (1345-1741).
- 2-4 *Droits d'amortissement*. — Confréries dans l'église, leurs rentes. — Journaux de recettes et dépenses (1577-1790). (*carton 247*.)
- L. III.
xiii-xvii s.
s.-l. 1. **AUXERRE.**
Cens dus à l'abbaye Saint-Père pour le terrain du couvent (1272). — Rentes constituées (1272-1695).
- Pièce A*, xiii^e siècle, 1292, mercredi devant le saint Pierre d'août, Accord avec l'abbaye Saint-Père d'Auxerre, au sujet de droit de cens sur une maison, Il y est fait mention de la mesure à l'aune d'Auxerre pour mesurer l'étendue de surface qu'elle occupe.
- 2-4 Maisons et héritages dans la paroisse Saint-Père, et notamment au clos des Bons-Enfants (1303-1788). (*carton 248*.)
- L. IV.
xv-xviii s. Rentes et héritages en divers lieux (1412-1783). (*carton 249*)

ABBAYE OU PRIEURÉ DE SAINT-EUSÈBE D'AUXERRE.

(SANCTI-EUSEBII) ORDRE DE SAINTE-GENEVIÈVE DE LA CONGRÉGATION DE FRANCE.

Cette communauté fut fondée par l'évêque saint Pallade au milieu du vii^e siècle, sous l'invocation de saint Eusèbe, évêque de Verceil. Il y plaça des moines, qui cédèrent ensuite la place à des chanoines que gouvernait un chanoine de l'église cathédrale, au ix^e siècle, avec le titre d'abbé. Les chanoines réguliers de Saint-Laurent y furent

introduits en 1090 par l'évêque Humbaut qui mit un prieur à leur tête.

Le prieuré fut réformé en 1634 et les chanoines de la Congrégation de France en prirent possession.

§ II. Titres généraux.

- LIASSE I.** *Inventaire de titres dressé au xv^e siècle, et extraits d'autres inventaires plus récents.*
XIV-XVIII^es. *Documents sur les rapports des prieurs avec les paroissiens, sur l'état de la paroisse au xvii^e siècle, sur les fondations, etc.*
 sous-liasse 1
- 3 *Chapelles de l'église Saint-Mamert, chapelle Sainte-Genevièrre et de Saint-Siméon à la nomination du prieur (1372-1745).*
- 4-5 *Etats de biens et revenus (xvii^e-xviii^e siècle). — Baux généraux (1407-1674). — Emprunts. — Rentes, xvii^e siècle. — Démolition du jubé de l'église en 1733. (carton 250)*

§ II. Domaines.

- L. II.** **AUXERRE.**
XIII-XVIII^es. Pièces générales sur les censives concédées par le comte Pierre de Courtenay, en 1209.
 s.-1. 1
- 2 *Acquisition d'une place située près du Four au Comte (1272). — Don. — Anticipation sur la voie publique, en 1373.*
- L. III.** **AUXERRE.** Baux et rentes perpétuelles, reconnaissances, etc., sur maisons en diverses rues (xiv^e-xviii^e siècles). (carton 251.)
XIV-XVIII^es. Prêtres prêcheurs d'Auxerre (suite).
- L. IV-V.** **AUXERRE.** — Baux à rentes de places dans le clos de Saint-Eusèbe à charge d'y bâtir des maisons. — Reconnaissances. — C'est surtout en 1483, 1494, 1523 et 1525 qu'eurent lieu les concessions. — Ce fut l'origine de la rue Neuve (xv^e-xviii^e siècle). (cartons 252-253).
XV-XVIII^es.
- L. VI-VIII.** **AUXERRE.** — Baux à rentes. Reconnaissances sur maisons en divers quartiers et notamment au bourg Saint-Eusèbe. — Biens ruraux (xiii^e-xviii^e siècle). (cartons 254-256).
XIII-XVIII^es.
- L. IX-X.** **CHARBUY et COULANGES-LA-VINEUSE.** — Rentes foncières (1373-1677).
XIV-XVIII^es.
- L. XI.** **ESCAMPS.** — Terre de Terves indivise avec l'évêque d'Auxerre. *Affranchissement des habitants en 1491. — Cens. — Baux généraux et particuliers (1491-1761).*
XV-XVIII^es. s.-1. 5
- L. XII-XV.** **SAINTE-GEORGES et MONTMERCY, NANGY et VERMENTON.** — Rentes. — **SAINTE-BRIS.** — Dîmes d'Aucept. — **VILLEFARGEAU.** — Baux d'héritages (xiii - xviii. siècle). (carton 257).
XIII-XVIII^es.

Pièce A, xiii^e siècle, 1274, juin. Charte de transaction passée entre Dreux de Mello, chevalier, seigneur de Saint-Bris, et le prieur de Saint-Eusèbe, sur la perception de dîmes de Aucepto (Aucep) et de Saint-Bris, par laquelle il est reconnu que la dîme d'Aucep appartiendra au prieur qui abandonne toutes ses prétentions dans les dîmes de Saint-Bris. Pièce scellée du sceau équestre de Droco de Mello, à demi brisé. (Carton 257)

§ III. *Registres et Fascicules.*

Un registre in-4°, couvert en parchemin, intitulé : *Inventaire des titres* du prieuré Saint-Eusèbe en 1661. Ce volume contient l'analyse de documents intéressants, remontant au XII^e siècle, qui n'existent plus et qui sont relatifs au droit d'annate sur les prébendes vacantes du chapitre de la cathédrale, aux rapports des prieurs et religieux avec le curé et les fabriciens de Saint-Eusèbe, etc.

Fascicules de registres de baux et reconnaissances (1600-1624).

Deux fascicules de livres de cens, assis à Auxerre, et indivis entre l'évêque et le prieur (1424-1670).

« Lesquels se payent sous la grande porte de l'église de Saint-Eusèbe, le jour de la Chandeleur, par les détenteurs des maisons assises en la paroisse Saint-Eusèbe, savoir : depuis la porte du Temple, allant sous les pilliers (1) ; et desdits pilliers jusques à la porte d'Eglény, revenant au chateau Gaillard, rues Neuve et autres, enclavés depuis la porte du Temple jusques à ladite porte d'Eglény. »

Registres de recettes et dépenses (1700-1722). — Sommier des rentes en 1787.

PRIEURÉ DE SAINT-AMATRE D'AUXERRE.

ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN DE LA CONGRÉGATION DE FRANCE.

Le prieuré ou abbaye de Saint-Amatre doit son origine à l'oratoire, fondé par saint Amatre évêque d'Auxerre sur le mont Autricus, au IV^e siècle. Mais ce n'est guère qu'au XI^e siècle qu'on y vit une communauté régulière dirigée par un abbé qui dépendait de la cathédrale. L'abbaye fut transformée en prieuré, mais seulement depuis 1164, que les religieux de Saint-Satur en Berry y furent établis. Depuis cette époque le prieuré de Saint-Amatre dépendit de cette abbaye.

§ I. *Titres généraux.*

LIASSE I. *Provisions* du prieuré. — Pièces sur quelques prieurs (1131-XII-XVIII^e s. 1784).

s.-1. 1

Pièce A, XII^e siècle, 1286. Vidimus d'une bulle du pape Innocent II de l'an 1131, donnée à Auxerre, portant approbation de l'usage de la règle de saint Augustin dans le prieuré, et confirmation des biens et droits, entre autres : « ecclesiam sancti Petri de Cavannis et duas capellas eadem parrochia, capinellam videlicet de Orgiaco et capellam de Villaferreoli... et ecclesiam sancti Martini de Lano Sicco... decimas etiam de tribus clausis vincarum quas predictus frater noster Hugo episcopus in vestra parrochia noscitur possidere. »

2 *Prieurés-Cures* à la présentation du prieur de St-Amatre : Chevannes, Lainsecq et Villefargeau. — Chapelles Saint-Michel au grand cimetière et de Saint-Didier (1596-1779).

5-4

Amortissement. — Biens aliénés. — Inventaire de titres. — Etats de biens (XVI^e-XVII^e siècle).

(1) Au coin de la place aux Liens.

- L. I. *Testaments* portant legs au profit de l'église Saint-Amatre, s.-1. 5 dressés par M. Garnon, prieur (1604-1639).
6 *Réparations* aux bâtiments de l'église et du prieuré. (1668-1786). (carton 258).

§ II. Domaines.

- L. II. AUXERRE. — Cens. — Dîmes.
XIII-XVIII^e s. *Mémoires* et baux des censives et dîmes de grains sur certains s.-1. 1-3. climats (1268-1789). — Procès contre les habitants d'Auxerre, par le dernier prieur pour le droit de dîmes de vin dans la paroisse (1786). — Ce procès qui avait une grande importance et dans lequel on a démontré que jamais le territoire d'Auxerre n'avait été sujet à la dîme de vin, a été gagné par les habitants. (carton 259).
- L. III. AUXERRE.
XIII-XVIII^e s. Maisons. — 5 étaux de boucherie en 1223. — Biens ruraux.— s.-1. 1.4 acquisitions. — Reconnaissances de rentes (1223-1781). (carton 260.)
- L. IV-V. CHEVANNES et SAINT-GEORGES. — Baux de terres et prés (1400-1788).
XIV-XVIII^e s.
- L. VI. VILLEFARGEAU.
XIII-XVIII^e s. Inventaire de titres constatant les droits anciens entre les s.-1. 1 pricurs de Saint-Amatre et de Villefargeau (1778) — Prés (1251-1783).
2 Dîmes indivises entre les pricurs de Saint-Amatre et de Villefargeau (1236-1684). (carton 261).

§ III. Registres et fascicules.

Terriers censiers d'Auxerre, signés des notaires, en 1502. .
1^o de 1502 à 1506. 4^o de 1563 à 1582.
2^o de 1529 à 1547. 5^o de 1590 à 1595.
3^o de 1542 à 1598. 6^o de 1612 à 1626.
Deux fascicules de censiers, rentiers et livres de lots et ventes sur Auxerre, depuis 1283 à 1780.

PRIEURÉ SAINT-GERVAIS D'AUXERRE, DÉPENDANT DE L'ABBAYE DE MOLÈME.

- LIASSE
UNIQUE. *Cartulaire* dressé au XVI^e siècle et contenant entre autres documents des chartes des comtes et des évêques d'Auxerre des s.-1. 2 XIII^e, XIII^e et XIV^e siècles. — On y trouve une sentence prononcée dans un plaid par Guillaume, comte de Nevers, en 1223 : Ego Wilelmus Nivernensium Comes notum facio quod hujus testimonio confirmo placitum fuisse in presentia mei apud Lisingniacum inter Atonem priorem Molismensis ecclesie et Hugonem Grossum de Malliaco.... de terra Lissiaci quam longo ante tempore Monachis Molismensibus vendideram, et de pastura Arsiaci quam homines sancte Marie Molismensis de Lissiaci usque tunc sese usuaria consuetudine habuisse asserebant. Tandem Deo volente et quibusdam probis et prudentibus viris mecum elaborantibus per manum meam res hec ducta est ibidem ad finem et concordiam..... »
2 AUXERRE. — Cens et dîmes de grains à Saint-Gervais et Laborde (1565-1784). (carton 262).

(*Van prochain.*)

QUANTIN,
Archiviste du département.